



Conseil Municipal du jeudi 11 mars 2021 à 20 heures 30

Salle des Fêtes

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 29 janvier au 22 février 2021.

FINANCES LOCALES

1. Approbation du compte de gestion 2020 du receveur de la Commune pour le budget général
2. Approbation du compte administratif 2020 du budget général
3. Affectation des résultats 2020 du budget général
4. Autorisation de programme et crédits de paiement n°10 du budget général pour l'opération n°402 – Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien
5. Autorisation de programme et crédits de paiement n°12 du budget général pour l'opération n°407 – Vestiaires du Gymnase,
6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces,
7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°14 du budget général pour l'opération n°412 – Aménagements des bords de l'Indre,
8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°15 du budget général pour l'opération n°401 – Aménagement de la Gare,
9. Autorisation de programme et crédits de paiement n°17 du budget général pour l'opération n°416 Aménagements urbains,
10. Autorisation de programme et crédits de paiement n°18 du budget général pour l'opération n°409 – Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon,
11. Présentation et vote du budget primitif 2021 du budget général, (Les dossiers complets relatifs aux comptes de gestion, aux comptes administratifs et aux budgets sont tenus à la disposition des membres du Conseil Municipal au service financier de la mairie),
12. Maintien des taux des taxes locales,

QUESTIONS DIVERSES